

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine

Elle a été instituée le 30 décembre 1997 et étendue le 10 novembre 2004
Elle concerne les communes de Honfleur, Cricqueboeuf et Pennedepie.

Servitudes relatives aux risques naturels (PM1)

Le Plan d'Exposition aux Risques de Mouvements de Terrains approuvé le 04 Mai 1990 concerne la commune de Cricqueboeuf.

Une carte d'aléas est venue, en 2008, compléter l'information disponible.

Les secteurs d'aléa fort ont été classés N. Les secteurs d'aléa moyen ne sont plus constructibles en dehors des zones U existantes.

Ces zones sont reportées sur le plan de zonage.

Servitudes relatives aux risques technologiques (PM3)

A Honfleur, les dépôts de l'entreprise B.T.T. situés au Nord-Est du ban communal font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé le 5 septembre 2011. Depuis cette date, l'entreprise a fermé ses portes et les dépôts sont en cours de démantèlement.

Servitudes relatives à la conservation des eaux (AS1)

Cette servitude concerne la protection des captages d'eaux potables ayant fait l'objet d'une D.U.P. .

Il s'agit des captages suivants:

- "Puits de la voie ferrée" à Ablon (D.U.P. du 31/10/1986)
- "les Broches" à Cricqueboeuf (D.U.P. du 17/06/2008)
- "les Moulineaux" à Equemauville (D.U.P. du 31/12/2008)
- "Cresseveuille" à Gonneville-sur-Honfleur (D.U.P. du 31/12/2008)
- "Val de la Reine" à Honfleur (D.U.P. du 12/05/1975)
- "Pimont" à Gonneville-sur-Honfleur (D.U.P. du 31/12/2008)
- "Rochefontaine" à Quetteville (D.U.P. du 30/06/1994)
- "Vallée d'Ingrès" à La Rivière-Saint-Sauveur (D.U.P. du 31/12/2008)
- "Fontaine Ruante" à Saint-Gatien-des-Bois (D.U.P. du 20/04/1978)

Servitudes de passage des piétons sur le Littoral (EL9)

Elle concerne les communes de Cricqueboeuf, Pennedepie, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur et Ablon.

Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)

Servitude de protection des monuments naturels (AC2)

Quatre sites classés sont présents :

- la Côte de Grâce et le chemin du Mont Joli à Equemauville institué le 16 Novembre 1918,
- le Domaine du Bois Normand à Equemauville institué le 03 Février 1945,
- le Clos Joli - Manoir du Parc - Domaine de la Michelière et la Clos Fleuri à Honfleur institué le 03 Février 1945,
- l'Église, le manoir et ses abords à Cricqueboeuf institué le 03 Février 1966.

La totalité des communes est concernée par le site inscrit de la Côte de Grâce. Cette servitude instituée le 27 Juillet 1976 protège les sites dont l'intérêt paysager est exceptionnel.

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1)

Un Secteur Sauvegardé a été approuvé sur le centre ville de Honfleur le 11 Janvier 1985. En conséquence, le périmètre concerné n'est pas traité par le P.L.U. .

Les monuments suivants ont fait l'objet d'un classement comme Monument Historique :

- Le Belvédère dite la Pagode à Ablon classé le 24/10/1994
- La chapelle Notre-Dame-de-Grâce à Equemauville classée le 10/10/1938
- Le Pavillon de la Reine à Equemauville classé le 17/08/1945
- Le bâtiment dit La Lieutenance à Honfleur classé le 14/06/1909
- L'église Sainte-Catherine à Honfleur classée en 1875
- L'église Saint-Étienne à Honfleur classée le 28/09/1932
- L'église Saint-Léonard à Honfleur classée le 31/07/1916 et le 06/12/1916
- Greniers à sels au quai de la Tour classés le 15/01/1980
- Le manoir de Conti à Vasouy classé le 05/09/1927
- Le manoir du Désert à Honfleur classé le 25/09/1928
- Le manoir Vigneron à Honfleur classé le 25/09/1928
- Le manoir de Roncheville (partie inérieure) à Honfleur classé le 19/12/1990
- Le manoir Quiquengrogne à Honfleur classé le 16/04/1975
- Le manoir du corsaire Jean-François Doublet (partie inérieure) à Honfleur classé le 19/12/1990
- Le jardin de la propriété familiale du peintre Paul-Élie Gernez à Honfleur 09/08/1996
- L'ancienne prison vicomtale à Honfleur classée le 28/09/1932
- Le puits situé dans a cour du musée du Vieux Honfleur à Honfleur classé le 28/09/1932
- Les remparts de la ville limitant la cour du musée du Vieux Honfleur à Honfleur classés le 28/09/1932
- Immeuble 15 rue Haute à Honfleur classé le 29/01/1954
- la Motte Féodale à Saint-André-d'Hébertot classé le 26/09/1979 dont le périmètre de protection déborde sur le territoire communautaire.

Les monuments suivants ont fait l'objet d'une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques :

- le "château" à Ablon 04/10/1990
- le clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste à Barneville-la-Bertran 17/05/1933

- le "Manoir des Vallée à Barneville-la-Bertran 25/09/2000
- l'Église Saint-Martin à Cricqueboeuf 20/05/1927
- l'Église à Gonneville-sur-Honfleur 17/05/1933
- l'Avant-Port à Honfleur 23/03/1995 et 21/08/1996
- l'Hôtel de Ville à Honfleur 27/12/1989
- Le manoir de Roncheville (partie extérieure) à Honfleur 19/12/1985
- Le manoir du corsaire Jean-François Doublet à Honfleur 29/12/1988
- La propriété familiale du peintre Paul-Élie Gernez à Honfleur 21/07/1994
- Maisons 30-32 rue Haute à Honfleur 11/10/1930
- Trois maisons dite maison natale d'Érik Satie à Honfleur 26/10/1992
- Hospice à Honfleur 07/04/1975
- Immeuble 2 rue de la Prison à Honfleur 02/08/1932
- Immeuble 4 rue de la Prison à Honfleur 28/09/1932
- Maisons du 2 au 68 quai Sainte-Catherine à Honfleur 06/03/1933
- Puits à l'angle de deux rues à Honfleur 11/10/1930
- le Chalet Güttinger à Saint-Gatien-des-Bois 03/10/1983
- le colombier de la ferme d'Herbigny 09/09/1933

Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits (AC2)

La totalité du territoire de la C.C.P.H. est soit classée soit inscrite à l'exception des centres bourgs de Saint-Gatien-des-Bois et d'Equemauville.

Servitudes relatives aux chemins de fer (T1)

Elles concernent les communes d'Ablon, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, Quetteville et La Rivière-Saint-Sauveur.

Servitudes aéronautiques de balisage de l'aérodrome de Deauville-Saint-Gatien (T4)

Elles concernent les communes de Barneville-la-Bertran, Cricqueboeuf, Equemauville, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, Pennedepie, Quetteville et Saint-Gatien-des-Bois.

Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Deauville-Saint-Gatien (T5)

Elles concernent les communes de Barneville-la-Bertran, Cricqueboeuf, Equemauville, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, Pennedepie, Quetteville et Saint-Gatien-des-Bois.

Servitudes relatives à la protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome (T7)

Elles concernent toutes les communes.

Servitudes relatives aux lignes électriques à haute tension (I4)

Elles concernent les communes d'Ablon, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Saint-Gatien-des-Bois.

Servitudes relatives aux hydrocarbures (II)

Elles concernent les communes d'Ablon, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Saint-Gatien-des-Bois.

Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz (I3)

Elles concernent les communes d'Ablon, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur et Saint-Gatien-des-Bois.

Servitudes relatives à la protection contre les perturbations électromagnétiques (PT1)

Il s'agit du sémaphore de Villerville dont la servitude concerne Saint-Gatien-des-Bois, Pennedepie et Cricqueboeuf.

Servitudes relatives à la protection contre les obstacles troposphériques (PT2)

Elles concernent Saint-Gatien-des-Bois, Pennedepie, Cricqueboeuf et Ablon.

Servitudes relatives à la protection contre les obstacles au voisinage du centre radioélectrique de Deauville-aérodrome (PT2)

Elles concernent Saint-Gatien-des-Bois.

Servitudes relatives à la protection du centre radio-électrique contre les obstacles (PT1 et PT2)

Il s'agit du centre radioélectrique de Honfleur - Côte Vassal dont la servitude concerne Honfleur.